



Reconnaissance de dette et personne décédée

Par Visiteur

Bonjour ,

J'ai une reconnaissance de dette de 48000 euros
l'emprunteur est dcd
une seule héritière

que dois je faire pour recuperer cette argent.

merci

HLG

Par Visiteur

Bonjour

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Vous êtes vous manifester auprès de l'héritière?
A-t-elle accepté la succession?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour , merci pour votre réponse

l'héritière a bien recue un courrier recommandé A/R

resté sans suite .

le TGI refuse de répondre à notre demande afin de savoir si l'héritière a refusé la succession.

Demande effectuée téléphoniquement et par écrit.

HLG

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

En fait le TGI ne peut pas vous donner une telle informations la seule solution étant de vous manifester auprès du notaire.

Du fait du silence de l'héritière le mieux serait sans doute de prendre un avocat afin de l'attaquer car si la succession est en positif vous pouvez déclarer votre créance.

Bien cordialement

Par Visiteur

Merci beaucoup pour votre réponse

cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
En espérant que votre situation se débloque au plus vite.

Bien à vous.